

MANUEL DU PROPRIETAIRE du « MINIJl »



Page blanche

Votre vendeur

Nom : Chantier Naval A.C.B. , L'Atelier Composite de la Baie.

vous apportera toute l'aide nécessaire pour résoudre les problèmes que vous pourriez avoir lors de la mise à l'eau, ainsi que pour les contrôles techniques de mise en service et d'entretien de votre bateau. Il vous assistera au besoin pour les démarches administratives d'immatriculation de votre bateau.

Dès que vous êtes propriétaire, prenez connaissance du manuel propriétaire livré avec votre bateau, datez et signez les récépissés ci-dessous et donnez (ou envoyez) le dernier à votre vendeur.

Récépissé du manuel de propriétaire (à conserver)

Je soussigné :

Nom

Adresse

déclare avoir reçu le manuel du propriétaire du bateau MINIJI dont le n° d'identification de coque est : FR-BACMJ. _ . _ . _ . _ . _ .

Cette garantie commence le (date du jour) _____

Signature :

Récépissé du manuel de propriétaire (à retourner au chantier)

Je soussigné :

Nom

Adresse

déclare avoir reçu le manuel du propriétaire du bateau MINIJI dont le n° d'identification de coque est : FR-BACMJ. _ . _ . _ . _ . _ .

Cette garantie commence le (date du jour) _____

Signature :

Page blanche, bas de pages 3 et bas de page 4 manquants si l'accusé de réception du présent manuel est découpé et retourné au chantier.

<u>1. Sommaire :</u>	numéro de page
Couverture	1
Accusé de réception	3
1. Sommaire	5
2. Introduction	6
3. Informations générales et caractéristiques	7
3.1. Niveau de dangerosité et signification des avertissements	7
3.2. Définition des catégories de conception	7
3.3. Caractéristiques	8
4. Nombre maximum de personnes	9
5. Plaque constructeur, charge	9
<i>6. Information relative au moteur : Non Applicable</i>	
7. Risque d'envahissement et stabilité	10
7.1. Ouverture sur la coque	10
7.2. Assèchement	10
7.3. Stabilité et flottabilité	10
7.4. Redressement après chavirage	12
<i>8. Risque d'incendie et d'explosion Non Applicable</i>	
9. Prévention et moyens de lutte contre l'incendie	13
10. Manœuvrabilité - Système de barre	13
11. Autres recommandations pour une utilisation convenable	14
11.1. Prévention des chutes et remontée à bord	14
11.2 Respect de l'environnement	14
11.3. Mouillage amarrage et remorquage	14
11.4. Levage, grutage, transport	15
11.5. Protection des personnes pendant un orage	16
12. Garantie	16
13. Déclaration écrite de conformité CE	17

/)

2. Introduction :

Le présent manuel a été établi pour vous aider à utiliser votre navire avec plaisir et en toute sécurité. Il contient des détails sur le bateau, les équipements fournis ou installés, ses systèmes et les informations relatives à leur utilisation ou à leur entretien. Lisez-le soigneusement et familiarisez-vous avec votre navire avant de l'utiliser.

Ce manuel du propriétaire n'est pas un cours sur la sécurité de la navigation ou le sens marin. Si c'est votre premier navire ou si vous changez pour un type de navire avec lequel vous n'êtes pas familiarisé, pour votre confort et votre sécurité, assurez-vous d'acquérir une expérience sur sa manœuvre et son utilisation avant d'en assurer le commandement. Votre vendeur, votre fédération nautique nationale ou votre club nautique sera ravis de vous informer sur les écoles de navigation ou les instructeurs compétents de la région.

Assurez-vous que les conditions de vent et de mer prévues correspondent à la catégorie de conception de votre bateau, et que vous même et votre équipage êtes capables de manœuvrer le bateau dans ces conditions.

Même lorsque votre bateau est catégorisé pour celles-ci, les conditions de mer et de vent correspondantes aux catégories de conception A, B, C ou D varient depuis la forte tempête à des conditions sévères, ouvertes aux risques de vagues ou de rafales anormales, et sont par conséquent des conditions dangereuses, où seul un équipage expérimenté, en bonne forme, et entraîné, manœuvrant un bateau bien entretenu peut naviguer de manière satisfaisante.

Ce manuel du propriétaire n'est pas un guide détaillé d'entretien ou de réparation. En cas de difficulté faites appel au constructeur du bateau ou à son représentant.

Dans certains pays, un permis de conduire ou une autorisation sont nécessaires ou des réglementations spécifiques sont en vigueur.

Utilisez toujours les services d'un professionnel expérimenté pour l'entretien, le montage d'accessoires. Les modifications pouvant affecter les caractéristiques de sécurité du bateau doivent être évaluées, exécutées, et documentées par des personnes compétentes. Le constructeur du bateau ne peut être tenu pour responsable de modifications qu'il n'aurait pas approuvées.

N'importe quel bateau – aussi solide soit-il – peut être sévèrement endommagé s'il est mal utilisé. Cela n'est pas compatible avec une navigation sûre. Ajustez toujours la vitesse et la direction du bateau aux conditions de mer.

Si votre bateau est équipé d'un radeau de survie, lisez attentivement son manuel d'utilisation.

Il convient que l'équipage soit familiarisé avec l'utilisation de tout le matériel de sécurité (gilets de sauvetage, harnais, bouées de sauvetage, fusées, etc.) correspondant au type de bateau, aux conditions météorologiques, etc. Ces matériels sont obligatoires dans certains pays. Il est recommandé que toutes les personnes portent des aides à la flottaison appropriées (gilets de sauvetage, équipement personnel d'aide à la flottaison) lorsque qu'elles se trouvent sur le pont. A noter que dans certains pays, il est obligatoire de porter en permanence une aide à la flottaison conforme à la réglementation nationale.

NOTE: Tout changement dans la disposition des masses à bord (par exemple l'addition d'une plateforme de pêche surélevée, d'un radar, du mat à enrouleur, le changement d'un moteur, etc.) peut affecter la stabilité, l'assiette et les performances de votre bateau.

Les usagers de ce bateau sont avisés que :

Tout l'équipage doit recevoir un entraînement approprié

Le bateau ne doit pas être chargé au-delà de la charge maximale recommandée par le constructeur

L'eau des cales doit être maintenue à son minimum

La stabilité est réduite lorsque l'on ajoute du poids dans les hauts. En cas de gros temps, les panneaux et coffres doivent être fermés pour minimiser le risque d'entrée d'eau

La stabilité peut être réduite lorsqu'on remorque un bateau ou que l'on soulève des poids importants à l'aide des bossoirs ou de la bôme

Les compartiments marqués comme étant des réservoirs d'air ne doivent pas être percés

Les vagues déferlantes constituent des dangers importants pour la stabilité

Dans certains pays, un permis de conduire ou une autorisation sont nécessaires ou des réglementations spécifiques sont en vigueur.

GARDEZ CE MANUEL EN LIEU SUR ET TRANSMETTEZ LE AU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE SI VOUS VENDEZ LE NAVIRE.

AVERTISSEMENT

Nos bateaux sont régulièrement améliorés en fonction de l'expérience de nos clients et des recherches réalisées par le chantier, aussi les spécifications données dans ce manuel propriétaire ne sont pas contractuelles et peuvent être modifiées sans préavis et sans obligation de mise à jour.

Ce manuel a pour but de fournir un maximum de renseignements et donc il se peut que des équipements ou des paragraphes ne concernent pas votre bateau. En cas de doute, référez-vous à l'inventaire qui vous est fourni par votre vendeur lors de votre commande.

3. Informations générales et caractéristiques :

3.1. Niveau de dangerosité et signification des avertissements :

DANGER

Indique l'existence d'un risque grave, avec pour conséquence possible la mort ou des blessures irréversibles si les précautions appropriées ne sont pas prises.

AVERTISSEMENT

Indique l'existence d'un risque, avec pour conséquence possible la mort ou des blessures irréversibles si les précautions appropriées ne sont pas prises.

INFORMATION :

Rappel de sécurité pour l'observation d'une "bonne pratique", ou éviter une mauvaise pratique, qui pourrait aboutir à des dommages corporels aux personnes ou une altération du navire ou de l'environnement.

3.2. Catégorie de conception du navire :

Votre MINIJL est conçue et conforme aux critères de la directive européenne 2013/53/CE pour la catégorie de conception D : il est considéré comme conçu pour des vents pouvant aller jusqu'à la force 4 comprise et des vagues pouvant atteindre une hauteur significative jusqu'à 0,3 mètre compris, avec des vagues occasionnelles d'une hauteur maximale de 0,5 mètre.

Autres catégories de conception :

catégorie de conception A : Un bateau de plaisance de la catégorie de conception A est considéré comme conçu pour des vents qui peuvent dépasser la force 8 (sur l'échelle de Beaufort) et pour des vagues qui peuvent dépasser une hauteur significative de 4 mètres, à l'exclusion toutefois des conditions exceptionnelles telles que des orages, des tempêtes violentes, des tornades et des conditions maritimes extrêmes ou des vagues énormes.

catégorie de conception B. Un bateau de plaisance de la catégorie de conception B est considéré comme conçu pour des vents pouvant aller jusqu'à la force 8 comprise et des vagues pouvant atteindre une hauteur significative jusqu'à 4 mètres compris.

catégorie de conception C. Un bateau de la catégorie de conception C est considéré comme conçu pour des vents pouvant aller jusqu'à la force 6 comprise et des vagues pouvant atteindre une hauteur significative jusqu'à 2 mètres compris.

Les bateaux de chaque catégorie de conception doivent être conçus et construits pour résister à ces paramètres en ce qui concerne la stabilité, la flottabilité et les autres exigences essentielles pertinentes énoncées dans la présente annexe et pour avoir de bonnes caractéristiques de manœuvrabilité.

Cette capacité à naviguer dépend également des compétences de l'équipage, de ses capacités physiques, de l'entretien du bateau et de l'armement.

Soyez donc vigilant avant de prendre la mer.

PRENEZ LA MER, PAS LES RISQUES

Consultez la météo avant de prendre la mer ; au port, la capitainerie affiche tous les jours des bulletins météo et les prévisions pour les jours suivants.

Météo France au 08.36.68.08.08.

Navifax - direct au 08.36.70.18.52.

VHF : les CROSS émettent plusieurs bulletins par jour, après annonce sur le canal 16.

3.3 Caractéristiques :

a. constructeur :	CHANTIER A.C.B.	
b. type	voilier	
c. catégorie de conception :	D	
d. navire lège (MLCC selon ISO 8666)	180	kg
e. charge maximale totale recommandée (LDM selon ISO 14946), (*) : kg.	85	kg
f. déplacement en charge (MLDC) (*)	265	kg
f. masse sur remorque (lège, hors lest et mise a l'eau – env.)	80	kg
f. masse (vide, sans lest ni mâât ni armement ni mise a l'eau, etc), env. (*)	52	kg
g. dimensions principales :		
Lh, env.	3.65	m.
Bh, env.	0.86	m.
h. Tirant d'air, tirant d'eau :		
Tirant d'air lège : env.	4	m.
Tirant d'eau pleine charge : env.	0.65	m.
j. gréement/voilure : Grand voile, env :	3.3	m ²
Foc , env :	2.8	m ²
Spi , env :	7.3	m ²

(*) Plaque constructeur : les informations sur la plaque constructeur sont reprises et explicitées au chap. 5., plaque constructeur, et chargement / répartition des masses embarquées.

4. Nombre maximum de personnes :

Le nombre maximum de personnes pour des navigations de catégorie D est de 1 personne.

AVERTISSEMENT

Attention ne pas dépasser le nombre maxi de personnes prévues.

Quelque soit le nombre de personnes embarquées la charge totale embarquée ne doit pas dépasser celle qui est recommandée.

Utilisez les places assises disponible lorsqu'en route.

5. Plaque constructeur, charge :

CHANTIER A.C.B. Creac'har gall 29250 ST POL DE LEON - FRANCE	
CE	MINIJI
CATEGORIE : D MAX 1  : 125 KG	

5.1 Informations sur la plaque constructeur :

Charge maxi. plaque : 125 kg. : armement, personne embarquée et charge.

Catégorie de conception : D voir ci avant la définition des catégories.

INFORMATION

Les masses suivantes ont été prises en compte pour la charge maximale totale :

1 personne max 110 kg.

Armement de sécurité de base : 5 kg

Equipement permanent, provisions : 5 kg

Eau en réservoirs portables : 5 kg

AVERTISSEMENT

Attention à ne pas dépasser la charge maximale totale selon la navigation et le nombre de personnes.

5.2 Information quant à la charge maximale totale :

AVERTISSEMENT :

Quand vous armez le bateau ne dépassez jamais la charge maxi recommandée.

Quel que soit le nombre de personnes à bord, la masse totale des personnes et de l'équipement ne doit jamais dépasser la charge maximale recommandée. Toujours utiliser les sièges ou places assises prévues.

Prenez garde de répartir les charges embarquées de manière à conserver une assiette nulle.

Ne placez pas de masses importantes en hauteur.

7.1. Emplacement des vannes et ouvertures sur coque/pont :

avant d'appareiller, vérifiez que :

- le bouchon de vidange en bas du bord de fuite de la quille, et
- la trappe d'accès à la mèche de safran, sur la plage arrière, sont bien fermés.

7.2 Assèchement :

AVERTISSEMENT

Il est de la responsabilité du propriétaire/de l'utilisateur d'avoir au moins une écope et/ou un seau de vidange à bord, amarré au bateau par une estrope pour éviter toute perte accidentelle.

7.3 Stabilité, flottabilité :

7.3.1 Informations générales

AVERTISSEMENT

- a. toute modification des masses à bord ou de leur répartition peut influencer de manière significative sur la stabilité, les performances et l'assiette du bateau, et peut également justifier d'une modification de la conformité.
- b. Limitez à son minimum la quantité d'eau en fond de cale.
- c. Tout ajout de masse en hauteur réduit la stabilité.
- d. Par temps agité fermez les écoutilles, panneaux de pont et de descente, hublots etc. pour réduire le risque d'envahissement.
- e. La stabilité peut être réduite fortement lorsque vous remorquez un autre bateau, ou levez une masse avec un tangon ou une bôme.
- f. Les réserves de flottabilité en caisson d'air ne doivent pas être percées.
- g. Les déferlantes constituent un risque grave de perte de stabilité et/ou de chavirage.

7.3.2 Informations particulières

AVERTISSEMENT :

Ce bateau est prévu pour naviguer uniquement **avec** les gueuses de plomb bloquée(s) totalisant 100 Kg, installées dans la quille, et bloquées par leur couvercle selon photo ci-dessous.



Terminer en bloquant les gueuses par leur couvercle :



DANGER :

La non observation de ces instructions de lestage peut entraîner un chavirage du bateau.

DANGER :

Ne pas modifier les réserves de flottabilité.

7.4 méthode de ressalage, effectif mini.

INFORMATION :

Ce voilier est susceptible de chavirer et est prévu pour être redressable par l'équipage après chavirage. La masse minimale de l'équipage nécessaire pour cela est de 50 kg, et la technique suivante est recommandée :

- 1°) se positionner au niveau du cockpit
- 2°) attraper l'hiloire de cockpit
- 3°) passer une jambe sur l'hiloire
- 4°) se hisser dans le cockpit



- 5°) assécher le cockpit à l'aide du seau ou de l'écope



AVERTISSEMENT :

Lors de la navigation, ne pas monter en avant du mât ou en arrière du cockpit, il en résulterait une instabilité et un risque de chavirage ou de chute à la mer.

INFORMATION :

Ce bateau a été évalué comme capable de supporter les poids de l'équipage, même en cas d'envahissement.

Il convient de ne quitter le navire qu'en dernière extrémité.

9. Prévention et moyens de lutte contre l'incendie :

L'armement réglementaire en France n'impose pas d'extincteur sur ce type de voilier.

Si vous embarquez un extincteur , minimum 1 kg poudre ABC :

AVERTISSEMENT :

Il est de la responsabilité du propriétaire/utilisateur du bateau de :

- vérifier ou faire vérifier les extincteurs selon les périodicités indiquées dessus,
- remplacer tout extincteur déchargé ou ayant dépassé sa date de validité, par un autre de même capacité
- s'assurer que le matériel de lutte contre l'incendie est immédiatement accessible lorsque le bateau est occupé,
- d'indiquer aux membres d'équipage l'emplacement et le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie

AVERTISSEMENT :

- maintenir les cales en bon état de propreté et vérifier fréquemment l'absence de carburant ;
 - Ne pas ranger ni stocker de matériel ou matériau combustible.
 - Saisir tout objet ou matériel stocké dans le bateau pour éviter les risques de projection
- Ne jamais obstruer l'accès aux extincteurs portatifs entreposés dans les placards ou coffres,

10. Manœuvrabilité - Système de barre

Le safran et la mèche sont fixes et sont commandés par

- un palonnier en tête de mèche, accessible par la trappe sur la plage arrière
- deux drosses revenant aux pédales de direction
- deux élastiques de rappel



En cas de rupture de drosses de commande de palonnier de barre, ou autre avarie du système de barre :

- utiliser l'équilibre sous voiles pour diriger le MINIJL,
- ou :
- utiliser la pagaie comme gouvernail de secours.

Il est de la responsabilité du propriétaire ou de l'utilisateur de pratiquer cet exercice avant toute navigation.

11. Autres recommandations pour une utilisation convenable :

11.1. Prévention des chutes et remontées à bord :

DANGER

RISQUE DE CHUTE A LA MER : les zones suivantes sont d'accès interdit en navigation:

- pontage arrière,
- pontage avant,

DANGER

RISQUE DE CHUTE A LA MER : en l'absence de filière ou garde corps, et ligne de vie, le bateau ne doit naviguer que le jour.

Toute personne présente à bord doit être en mesure de remonter sans assistance.

AVERTISSEMENT :

Sur ce bateau, la méthode de remontée à bord recommandée est : voir ci avant 'ressalage'

11.2 Respect de l'environnement :

- .a. Respectez les réglementations locales et les bonnes pratiques.
- .b. Prenez connaissance des réglementations internationales sur les pollutions marines (Convention MarPol) et respectez les autant que possible.

11.3. Mouillage amarrage remorquage :

INFORMATION :

La résistance à la rupture des lignes/chaînes ne doit en général pas excéder 80 % de la résistance à la rupture des points d'ancrage/remorquage.

Ainsi la résistance de la remorque ou des amarres doit être au maximum de 240 kg. et elle doit être frappée sur la cadène fil Wichard, située en avant de la cadène fil d'étai.

Le remorquage se fera exclusivement par cet anneau en avant de l'étai.

L'amarrage se fera par les cadènes des haubans.

Le Miniji ne comporte de dispositif pour être remorqueur.

AVERTISSEMENT :

Naviguer à vitesse réduite, lorsque remorqué. Ne pas dépasser la vitesse de carène.

AVERTISSEMENT

Un câble de remorquage doit toujours être amarré de manière à pouvoir être largué sous charge.

AVERTISSEMENT

il appartient au propriétaire de s'assurer que les amarres, câblot, remorque ou autre manœuvre du bord ont une résistance à la traction inférieure à 80% de la résistance à l'arrachement des points auxquels elles sont destinées..

Il convient en outre que le propriétaire prenne en considération les actions nécessaires lors de la fixation d'un câble de remorquage à bord.

Une estrope à poste fixe doit permettre l'envoi de la remorque sans quitter le cockpit.

Il est de la responsabilité du propriétaire / du chef de bord de s'assurer avant toute navigation que l'estrope permettant l'envoi de la remorque est grée, et qu'il en maîtrise la manœuvre de jet.

Remorquage :

AVERTISSEMENT :

Une amarre de remorquage doit toujours être frappée de manière à pouvoir être larguée sous tension.

11.4. Levage, grutage, transport :

Pour tout grutages, retirer les gueuses .

Faites appel à des professionnels qualifiés du transport de bateaux.

Lors des grutages, veillez à ce que les élingues / sangles soient correctement positionnées :

Elles doivent être en butée sur la quille une devant, une derrière. de la manière suivante :



Lors des transports ou des mises à sec, il convient que la quille soit bien en appui et supporte l'essentiel des poids du bateau.

Ne pas gruter par les cadènes.

11.5. Protection des personnes pendant un orage

AVERTISSEMENT :

Lors d'un orage, il est préférable de respecter les consignes suivantes :

- Les personnes doivent se tenir autant que possible à l'intérieur du navire.
- Les personnes ne doivent pas se trouver dans l'eau ni laisser pendre leurs bras et leurs jambes dans l'eau.
- Tout en assurant un contrôle satisfaisant du navire et de la navigation, les personnes ne doivent toucher à aucune partie raccordée à une installation de protection contre la foudre, surtout pas de manière à relier ces parties.
- Il est souhaitable que les personnes évitent tout contact avec les parties métalliques, les espars, les pièces d'accastillage et les rambardes.

12. Garantie : selon contrat de vente

13. Liste des manuels des équipements : selon bon de livraison

14. Déclaration écrite de conformité : p.1

14. Déclaration écrite de conformité : p.2